

COMITÉ DE BASSIN RÉUNION

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2015

Membres électeurs: 35
Membres électeurs présents : 18
Pouvoirs : 5
Vote : - Pour : 23
- Contre : 0
- ABSTENTION : 0

DÉLIBÉRATION N° 2015/16

Avis du Comité de Bassin sur le Programme Pluriannuel d'Intervention
de l'Office de l'eau
pour la période 2016-2021.

Le Comité de Bassin Réunion, délibérant valablement,

- VU l'article L 213-13-1 du Code de l'Environnement ;
- VU l'article R 213-55 du Code de l'Environnement ;
- VU les articles L213-13 et 14 du Code de l'Environnement
- VU l'arrêté préfectoral N° 10 – 1779 /SG/DRCTCV du 02 août 2010 modifié portant renouvellement des membres du Comité de Bassin de La Réunion ;
- VU le règlement intérieur du Comité de Bassin ;

AUTORISE la mise en œuvre du Programme Pluriannuel d'Intervention 2016-2021 par l'Office de l'Eau sur la base des orientations présentées

EST D'AVIS QUE ce document soit soumis pour approbation au Conseil d'Administration de l'Office de l'eau, conformément à l'article L 213-14 du Code de l'Environnement.

Saint-Denis, le [4 NOV. 2015

Le Président du Comité de Bassin Réunion

Patrick MALET

